

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 822

présenté par

M. Amblard et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 642 du Gouvernement

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« D'assurer la disponibilité d'installations permettant le retraitement et »

les mots :

« De maintenir en fonctionnement toutes les installations nécessaires à la mise en œuvre du retraitement et de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

sous amendement de repli rédactionnel.